

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal EXTRAORDINAIRE**du 26 avril 2023 à 18 heures 30****Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 14**

Présents	M. ABRY Francis, MM. BELOT PMarie - JUGE Nathalie – FRANCOIS Christiane - LLOPIS Antoine, MM. ABRY Jean, CLAUDEL Claude, MM. FLORIN Marie-Laure, MERGER David, MONNERET Matthieu - PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance	FRANCOIS Christiane
Absents excusés	DELAVACQUERY Thierry – MENESTRET Marc - MORIS Florence - REBERT Mickaël
Procuration	DELAVACQUERY Thierry à ABRY Francis REBERT Mickael à BELOT Pierre-Marie MORIS Florence à FRANCOIS Christiane
Date convocation	24/04/2023

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

1) Vote des 3 TAXES

M. le Maire informe les conseillers que le vote des 3 TAXES pour l'exercice 2023 s'est effectué lors de la dernière session de conseil le 14 avril dernier.

Après envoi au contrôle de légalité, il apparaît que cette délibération ne répond pas aux textes en vigueur. Son annulation doit être prononcée, et les taux votés à nouveau.

Après explications et délibération de l'assemblée, le conseil municipal vote comme suit les nouveaux taux pour 2023 :

- TFB 34.49 % POUR : 13 CONTRE : 1
- TFNB 31.57 % POUR : 14
- TH 05.13 % POUR : 14

Le produit attendu est de 93 584 €.

2) Demande de subvention AED pour travaux de voirie 2023

M. le Maire informe les conseillers que la commune est éligible à la dotation AED du Conseil Départemental pour les travaux de voirie en 2023.

3 secteurs sont à traiter en priorité, à savoir :

- le contournement de l'église et son parking,
- la rue de la « Pierre à Feu » au bas de la Revenue,
- des reprises de voirie sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Déclare que les travaux sont prévus au budget 2023,
- Demande une subvention au Conseil Départemental au titre de l'AED pour l'exercice 2023 sur ces travaux,

- Attire l'attention des pouvoirs publics sur leur côté sécuritaire et indispensable, notamment le secteur de l'église où 2 lotissements ont généré un afflux soudain d'usagers nécessitant la mise en place d'un sens unique,
- Demande que la situation précaire de la commune soit également prise en considération pour la détermination du taux de cette aide, au vu des taux d'intérêts d'emprunts et du prix des matériaux qui ont explosé (un prêt relais est toujours en cours, à consolider fin du 1^{er} semestre 2023),
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la commande, au suivi et au paiement de ces travaux. Vote : 14 POUR.

3) Demande de subvention pour équipement du CPI (Centre de Première Intervention)

M. le Maire informe les conseillers que la commune est éligible à une aide tous les 3 ans pour équiper le CPI en matériel et habillement incendie.

Le matériel évolue et le CPI intervient sur un secteur plus vaste. Il est impératif que les équipements répondent aux normes actuelles.

Des devis ont été établis pour du matériel technique (terminal radio – thermomètre sans contact, caméra thermique...) et des vêtements anti-feu (lot de sauvetage, chaussures, vestes et blousons...) pour un montant total de 8330 € HT (9995 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu l'importance de cette entité appelée à intervenir sur un secteur intermédiaire entre les centres de secours d'Héricourt et de Champagny, et dont l'efficacité n'est plus à prouver :

- Déclare que les crédits sont prévus au budget pour l'achat de matériel incendie,
- Demande une subvention au Conseil Départemental et au SDIS, les finances de la commune étant limitées,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition. Vote : 14 POUR.

4) Questions diverses

- ✓ **Vente de terrain à l'euro symbolique à Haute-Saône Fibre** pour l'emprise du NRO (local de répartition de branchements de la fibre) sur le terrain du stade. Le bornage sera prochainement réalisé. Vote : 14 pour.
- ✓ **Forêts :**
 - Devis proposé par l'ONF pour entretien du parcellaire pour 2 356 € HT (2591.60€ TTC) : accord unanimité. Vote 14 pour.
 - Des douglas et châtaigniers seront plantés parcelle 8, ce sont des essences mieux adaptées au réchauffement climatique.
 - Un nouveau garde-forestier va prochainement être nommé sur le secteur.